

ORCHESTRA[®]

KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE



Le 26 septembre 2019

PROCEDURE DE REORGANISATION JUDICIAIRE AU BENEFICE D'ORCHESTRA-PREMAMAN BELGIUM

Dans le prolongement du communiqué du 24 septembre 2019, Orchestra-Prémaman annonce avoir déposé le 26 septembre 2019 une requête en vue de l'ouverture en Belgique d'une procédure de réorganisation judiciaire par un accord collectif au profit d'Orchestra-Prémaman Belgium SA, sa filiale belge, pour une durée de 6 mois.

Des informations seront régulièrement communiquées au marché sur l'évolution de la procédure.

A propos de la procédure de réorganisation judiciaire

La procédure de réorganisation judiciaire par accord collectif accorde un sursis à la société, lui permettant de trouver des solutions aux problèmes de liquidité à court terme. La société reste opérationnelle et le conseil d'administration et le management de la société restent en place. Les contrats de la société (contrats-clients, contrats-fournisseurs, contrats de travail, etc.) restent en vigueur et ne peuvent être résiliés. Le paiement des dettes échues à la date de la requête est suspendu pour la durée du sursis. Le débiteur ne peut pas être déclaré en faillite ni dissout judiciairement.

Dans le cadre de la réorganisation judiciaire, la société préparera un plan de réorganisation qui devra être approuvé par ses créanciers et ensuite homologué par le tribunal.

Contacts

ACTIFIN – Stéphane RUIZ – 01 56 88 11 15 – sruiz@actifin.fr
ACTIFIN – Victoire DEMEESTERE – 01 56 88 11 24 – vdemeestere@actifin.fr

ORCHESTRA – PRÉMAMAN

Société anonyme au capital de 12 159 825 €
Siège social : ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris - 34130 Saint-Aunès
398 471 565 RCS MONTPELLIER